

*Brevets—Loi*

Le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré devant le comité spécial sur le projet de loi C-22 qu'il préférerait la carotte au bâton, que le bâton n'était pas nécessaire, selon lui. C'est ce qu'il a dit le 14 avril. Oh non, monsieur le Président! Il ne faudrait surtout pas sortir le gros bâton contre les multinationales du médicament. Pourtant, lorsque vient le moment d'imposer des Canadiens qui tombent malades, il semble bien que le gouvernement actuel n'hésite pas à laisser planer la menace du bâton. Que font les ministériels de l'équité, de la justice sociale et de la dignité? Pas grand chose, selon moi et leurs actes le prouvent bien.

● (1600)

Le but du gouvernement est-il de favoriser la recherche et le développement au Canada? Les Sénateurs se sont efforcés de proposer des amendements en ce sens. Ils ont recommandé la création d'un fonds de redevances pharmaceutiques, tout comme l'avait recommandé l'une des sommités canadiennes du domaine, M. Harry Eastman. Selon cette formule, les fabricants de médicaments recevraient des revenus additionnels en proportion directe de leur effort de recherche. Le gouvernement trouve cela inacceptable. Il préfère donner aux géants de l'industrie pharmaceutique un chèque en blanc à tirer sur les malades, les personnes âgées et les infirmes du Canada.

Le comité sénatorial des banques et du commerce recommande maintenant, dans un esprit de compromis, que les promesses du ministre et des compagnies pharmaceutiques soient au moins inscrites dans la loi elle-même. Si le ministre croit ce qu'il dit et si l'industrie croit ce qu'elle dit dans les communiqués de presse publiés par les multinationales des produits pharmaceutiques, qu'ont-ils à craindre? S'ils ont l'intention de remplir leurs promesses, pourquoi auraient-ils peur? Qu'ont-ils à cacher?

Le Sénat n'a pas demandé qu'on prenne d'autres engagements. Il ne substitue pas un plan complètement nouveau à celui que le gouvernement a proposé. Dans ses amendements, le Sénat demande simplement que les promesses de l'industrie soient inscrites dans la loi et rien d'autre.

Ces amendements obligerait les compagnies pharmaceutiques à dépenser les fonds qu'elles ont promis de dépenser pour la recherche et le développement. Si les promesses que les compagnies pharmaceutiques ont faites au Québec, en Ontario et dans d'autres régions du Canada sont sérieuses, elles ne devraient avoir aucune raison de s'inquiéter parce que cet amendement ne sera jamais appliqué. Il ne serait appliqué que si ces compagnies et l'industrie en général reniaient leurs promesses et ne respectaient pas leurs engagements.

Cet amendement est évidemment inacceptable pour le ministre de la Consommation et des Corporations. Je demanderais au ministre de prendre le temps d'expliquer aux employés de l'industrie pharmaceutique pourquoi il refuse de garantir dans le projet de loi que la recherche et le développement augmenteront comme l'industrie l'a promis et comme lui-même le fait maintenant.

Tel que le gouvernement l'a présenté, le projet de loi C-22 n'oblige même pas les compagnies pharmaceutiques à maintenir la recherche, le développement et l'emploi à leurs niveaux

actuels et encore moins à les augmenter. C'est une politique sociale nationale honteuse. Quel genre de gouvernement serait aussi irresponsable envers les gens qu'il dit représenter et qu'il veut représenter?

Si le gouvernement dit que la recherche et le développement augmenteront jusqu'à concurrence de 10 p. 100 des ventes et si l'Association canadienne de l'industrie du médicament promet la même chose, pourquoi hésite-t-on à l'inscrire dans le projet de loi? Je vais utiliser une comparaison. Si un consommateur veut acheter une voiture, un réfrigérateur, une cuisinière ou tout autre appareil, et que le vendeur lui fasse mille et une promesses au sujet de l'article en question, mais que, le moment venu pour le consommateur de passer à la caisse, le vendeur refuse de mettre par écrit la moindre de ces promesses, ce consommateur n'éprouverait-il de sérieuses réserves et inquiétudes au sujet de ces promesses? La réponse saute aux yeux.

Les Canadiens ont tout lieu de s'inquiéter si le gouvernement refuse d'écrire noir sur blanc ce qu'il a promis. C'est injuste, ce n'est pas une saine politique du secteur public. Cela ne correspond ni aux intérêts des Canadiens, ni à l'objectif du maintien de prix raisonnables pour les médicaments d'ordonnance, que le gouvernement soit généreux sans rien recevoir en contre-partie.

Je ne saurai trop insister sur l'injustice, l'incompétence, la prodigalité et l'indifférence manifestée pour les objectifs de politique sociale. Pourquoi le gouvernement craint-il de faire figurer dans la loi les promesses dont il rebat les oreilles aux Canadiens? Malheureusement, les motifs du refus du gouvernement sont ceux que nous, de l'opposition, exposons depuis passablement de temps.

Le ministre pourra dire, comme il a voulu le faire au comité, que, pour certaines raisons d'ordre administratif, cet amendement ne saurait être accepté; mais il n'en est rien. Il suffit d'en manifester la volonté politique. Or cette volonté aurait pu être manifestée; à témoin, les propositions que nous avons présentées au comité et à la Chambre et que nos collègues ont formulées au Sénat. Si le gouvernement d'en face était animé de la moindre volonté politique de protéger les Canadiens contre les mesures néfastes prévues dans ce projet de loi et de nous garantir les travaux de recherche et de développement, les emplois et la protection des consommateurs, il aurait donné suite à ces recommandations.

Comme en témoigne l'opposition suscitée par la mesure à l'échelle du pays, les Canadiens pensent à présent que le gouvernement n'est pas vraiment convaincu de ce qu'il s'évertue à nous répéter. C'est de l'illusionnisme. Dire une chose et faire complètement le contraire. Le gouvernement l'a fait avec le libre-échange. En 1983, le premier ministre (M. Mulroney) avait écarté l'idée de libre-échange. Il vient de signer un accord de libre-échange. Il en a été de même avec le dépôt sacré. Il a proposé un projet de loi visant à désindexer les pensions de retraite des personnes âgées. La liste est interminable.

Qui a été frappé? Qui paie pour les mesures déraisonnables du gouvernement? C'est le consommateur canadien.